



HONORAIRES ALTER EGO IMMO - ORPI SOUBISE

(à partir du 09/12/2022)

5 Avenue De Gaulle - 17780 SOUBISE

ESTIMATION : GRATUITE (attestation écrite fournie par l'agence)

VENTES

FRAIS DE TRANSACTIONS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR (plafond maximum)	
jusqu'à 49 999 € net vendeur	6 000 €* TTC (avec un minimum de 3 000 € pour toutes transactions)
De 50 000 € à 99 999 € net vendeur	10 %* TTC
De 100 000 € à 199 999 € net vendeur	10 000 €* TTC
De 200 000 € à 399 999 € net vendeur	5,5 %* TTC
Plus de 400 000 € net vendeur	4,5 %* TTC

Terrain	10 %* TTC
----------------	-----------

* sauf convention contraire honoraires applicables à partir du 09/12/2022

LOCATIONS (Décret du 1er août 2014 n° 2014-890 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires.)

CONTRAT DE LOCATION organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail,	8 euros/m2 de surface habitable
Etablissement de l'état des lieux d'entrée (Etat des lieux sortant à la charge du bailleur)	3 euros/m2 de surface habitable
Bail commercial	10 % du loyer annuel
Garage	100 euros TTC

Le montant des honoraires ne pouvant excéder le montant d'un loyer, ni pour le bailleur, ni pour le locataire. Ce plafond est applicable à compter du 09/12/2022 pour toutes les nouvelles mises en location.

SARL ALTER EGO IMMO au capital de 6 000 € CPI 17012016000010535, délivré par le CCI de Rochefort sur mer, caution mutuelle Garantie SOCAF_transaction sans maniement de fonds - Siret 49320023200012 -